

AVIS PUBLIC

**ASSEMBLÉE PUBLIQUE DE CONSULTATION SUR UN PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE
MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE (PPCMOI) DE LA MUNICIPALITÉ DE BAIE-DES-SABLES
EN VERTU DU RÈGLEMENT 2008-04 – LOT 6 355 689 DU CADASTRE DU QUÉBEC**

Aux personnes intéressées par ce projet de règlement

AVIS PUBLIC est donné de ce qui suit :

Lors d'une séance tenue le 7 mars 2022, le conseil municipal a adopté le premier projet de résolution concernant le Projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) de la municipalité de Baie-des-Sables en vertu du règlement 2008-04 – Lot 6 355 689 du cadastre du Québec.

QU'EST-CE QUE C'EST?

Le Règlement sur les projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble vise à permettre, à certaines conditions, qu'un projet soit réalisé malgré le fait qu'il déroge à l'un ou l'autre des règlements d'urbanisme de la municipalité.

EN QUOI CONSISTE LE PROJET?

Dans le cas présent, le projet concerne l'autorisation d'un projet agrotouristique, le « Projet La Ruche » sis au 538, 5^e Rang Ouest à Baie-des-Sables. Plus spécifiquement, son objet consiste à autoriser deux usages complémentaires supplémentaires dans la résidence existante, soit « Restauration de type table champêtre » et « Kiosque de vente de produits divers ». Cette autorisation est requise puisque le projet déposé déroge à la réglementation actuelle concernant les types, le nombre, la superficie et les enseignes des usages complémentaires.

COMMENT PUIS-JE FAIRE VALOIR MON OPINION AUPRÈS DE LA MUNICIPALITÉ?

Une assemblée publique de consultation sur ce projet de règlement aura lieu le **2 mai 2022 à 18h** à la salle du conseil municipal situé au 20 rue du Couvent à Baie-des-Sables. Au cours de cette assemblée publique, le maire ou son représentant expliquera le projet de résolution et les conséquences de son entrée en vigueur et entendra les personnes et organisme qui désirent d'exprimer. Le projet de résolution contient des dispositions assujetties à une approbation référendaire.

EST-CE QUE JE PEUX CONSULTER LE PROJET DE RÉOLUTION?

Oui, le projet de résolution est disponible pour consultation en ligne sur le site internet de la municipalité au <http://municipalite.baiedessables.ca/documents-projets.html>

Donné à Baie-des-Sables (Québec), ce 14 avril 2022.

Adam Coulombe
Directeur général et greffier-trésorier